

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 295-2017 autorisant la garde de poules dans les zones résidentielles et de villégiature et modifiant le règlement sur la qualité de vie no 289-2016 (293-2016)**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour de mars deux mille dix-sept (2017).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le neuvième (9<sup>e</sup>) jour de mars 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 mars deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière